



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 4 avril 2022

Intervention de **Christine NOBLET**

Délibération n° 7 : ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS ET APPROBATION DES STATUTS

Mesdames, Messieurs,

Vous proposez au conseil municipal d'adhérer à un syndicat mixte afin que la ville soit accompagnée dans le domaine de l'administration électronique et la transformation numérique. Cela nous convient ainsi que de mutualiser les coûts de développement et de maintenance.

Mais nous sommes plus réservés quand vous annoncez : "cette adhésion permet à la Ville d'être dispensée des procédures « marchés » car « e-collectivités » les assume pour ses adhérents". On imagine aisément que ce ne seront pas les mêmes candidats qui répondront à un appel d'offres concernant potentiellement plus de 700 collectivités, pénalisant ainsi les PME locales qui auraient pu répondre à un appel d'offres de notre ville. Nous risquons de perdre un peu d'autonomie et même si la transparence des procédures, un des principes fondamentaux de la commande publique, est respectée, il y a un risque de perte de savoir-faire à St Herblain.

Par contre, nous avons vu sur le site d'E-collectivités que ce syndicat peut proposer un portail pour mettre en ligne des budgets participatifs.

C'est l'occasion de vous demander quand est prévue leur mise en œuvre, ou au moins une expérimentation pour la commune de Saint-Herblain ?

Préférant un syndicat mixte à toute autre forme privée surtout dans ce domaine du numérique, nous voterons pour.

Je vous remercie pour votre attention.

